

coaxions

des cahiers du C.A.I

une publication du Centre d'action interculturelle de la province de Namur, agréé comme centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Depuis quelques années, le C.A.I. a inscrit dans son programme d'actions un axe dédié à la question des cultes. A la lecture des pages qui suivent et en accord avec le titre de cette publication, c'est bien du culte islamique - et uniquement de celui-ci - qu'il a été question dans les actions menées depuis les années 90. Evidemment, ceci ne constitue pas un parti pris pour une cause, pour une croyance. Non, c'est la réalité qui a porté le Centre socioculturel des immigrés de Namur (devenu depuis le Centre d'action interculturelle) à s'investir dans ce domaine.

Cette réalité est claire : c'est l'évolution d'une partie de la société, issue de l'immigration, qui a petit à petit révélé les pratiques d'un culte amené avec eux par les migrants venant des pays où la religion musulmane est implantée de longue date. La permanence de ces populations en terre namuroise a aussi contribué à affirmer le besoin que ces pratiques trouvent leur place dans la société.

C'est ici toute la question de l'égalité des droits qui est soulevée.

Des évolutions légistiques ont au fil du temps permis des avancées réglementaires concernant l'inhumation, l'organisation de la fête du Sacrifice, la reconnaissance des lieux de culte. En se saisissant des nouvelles règles fédérales ou régionales, le Centre a voulu accompagner les demandes des communautés musulmanes envers les pouvoirs publics locaux pour que soient effectivement pris en compte leurs souhaits allant vers une reconnaissance du droit à la pratique d'un culte.

L'histoire de ces mouvements, de ces relations, de ces projets est relatée dans ce document... Histoire bien incomplète, car si certains résultats ont été obtenus sur des dossiers techniques, la visibilité toujours plus grande des pratiques liées à l'islam n'implique pas encore que celles-ci soient considérées autrement que comme «allogènes» par une partie de la société. En ce sens, la reconnaissance est encore à acquérir. Elle passe d'abord par la rencontre, la connaissance de l'autre et certainement par le traitement d'autres sujets qui n'ont pas encore été abordés jusqu'à présent sur le terrain namurois. On peut penser à la question du voile.

«Sur le plan des principes les plus généraux en matière de religion, rappelons que la liberté religieuse et philosophique, droit fondamental, doit être garantie à tous les groupes religieux et philosophiques. L'Etat a le devoir de garantir cette liberté de façon non discriminatoire.»

Commission de Dialogue Interculturel. Rapport final mai 2005

cahier 2
décembre 2006



L'islam dans l'espace public

Expériences namuroises

pratique dans

Introduction

Au cours du temps le profil d'une population évolue. C'est bien entendu aussi le cas pour les populations étrangères établies en province de Namur. Ainsi, une étude statistique exhaustive de 1993 (1) relève qu'entre 1983 et 1993 la population extra-communautaire avait continué de croître en province de Namur alors que les immigrés originaires des pays du sud de la CEE - limitée à l'époque à l'Europe des douze - diminuaient en nombre, surtout par acquisition de la nationalité belge.

Phénomène marquant : la concentration urbaine des personnes de nationalité étrangère, surtout de celles qui étaient arrivées plus récemment (Turcs, Marocains, ex-Yougoslaves). Il s'agissait d'une population très jeune - plus de 40% de celle-ci avait à l'époque moins de 20 ans - et fortement regroupée du point de vue spatial, surtout dans la ville de Namur. Pourtant déjà présente depuis presque deux décennies, l'émergence dans notre région d'une population imprégnée par la culture musulmane issue des pays cités se voyait affirmée par l'analyse des statistiques.

Dans les pages qui suivent, le lecteur verra que les questions, liées à la pratique du culte islamique, ont été depuis le début une préoccupation pour les populations concernées et pour les associations qu'elles ont créées. Mais il a fallu du temps pour que ces questions aboutissent dans le domaine public et trouvent des réponses adéquates bien que partielles, aujourd'hui encore.

Progressivement aussi, le C.S.C.I.N. devenu le C.A.I. s'est impliqué dans un traitement des questions religieuses en même temps que celles-ci ressortaient parmi les problèmes vécus par les immigrés au regard des droits fondamentaux.

L'immigré arabe face à son devenir

Que ce soit à Namur, à Andenne ou dans la Basse-sambre, Il ne fait nul doute que les premiers immigrants du Maroc ou de Turquie ont apporté dans leur bagage tout ce qui faisait leur identité et leur culture. Les témoignages repris dans ces pages illustrent bien, par exemple, comment la religion a pu être un élément de cohésion pour des personnes fragilisées par le parcours de migration. Le besoin de se rassembler pour se rencontrer et surtout pour prier est le souhait initial le plus souvent exprimé par les personnes que nous avons rencontrées.

Pourtant, alors que dans les dernières décennies, la communauté musulmane augmentait en nombre, il est difficile de trouver des traces écrites qui puissent témoigner de la manière avec laquelle l'islam a été traité dans les années 70 à 80.

Dans les années 80 à 90, en passant en revue quelques initiatives portées par les associations - ou avec elles - on se rend compte que la question religieuse est soulevée de manière plutôt périphérique. En voici quelques exemples.

En octobre 1986, le C.S.C.I.N. organisa une action d'envergure sous forme d'un colloque de deux journées intitulé «l'immigré arabe face à son devenir», pour faire connaître la culture et la religion musulmane et favoriser le dialogue belgo-arabe. Le déroulement de l'activité avait aussi comme objectif de faire se rencontrer au niveau namurois les immigrés arabes. Les ateliers finaux ont tenté de faire ressortir les pratiques à promouvoir au niveau local et régional pour favoriser l'intégration des immigrés arabes dans la société belge sur différents aspects, dont le plan religieux (2).

(1) DE BACKER Bernard.
La population de nationalité étrangère établie en province de Namur. CSCIN, 1993.

(2) "Le travail de groupe animé au cours du dernier après-midi a tenté une approche synthétique du colloque (...) les grandes lignes de forces se dégageant des diverses interventions ont mis en évidence des pistes d'action sans ordre prioritaire mais abordant les réformes souhaitables touchant un peu à tous les domaines : le social, le religieux, le culturel, l'école, la famille, la rue, l'intégrisme, les mariages mixtes, la santé, le logement, le droit de vote, le syndicalisme, les médias, la femme, la prime de retour et la petite enfance"

Conclusion d'un participant aux journées «L'immigré arabe face à son devenir», octobre 1986.

l'histoire

Autre exemple. En février 1992 une association se crée, essentiellement à l'initiative de Marocains et de Belges d'origine marocaine. Afin de créer un climat de dialogue et de cohabitation entre communauté autochtone et immigrée, cette association, l'U.M.A. (Union du mouvement alternatif) organisa notamment une série de fêtes autour des moments clés de l'année musulmane et ainsi promouvoir au niveau du grand public la culture populaire des immigrés. Par l'organisation de conférences comme celle intitulée «L'islam et la perception de l'autre», l'association a aussi œuvré pour rectifier l'image erronément véhiculée de l'islam.

A la lecture de ces initiatives, on peut déduire que la question reste inscrite dans une démarche plus globale de promotion sociale ou de valorisation culturelle. D'où le soucis de faire connaître la culture immigrée à l'occasion d'événements importants, tel le Ramadan ou la fête de l'Aïd.

La question de l'accès aux droits des pratiques liées au culte est encore peu exprimée. Elle ne le sera que plus tard, autour d'un événement tragique: l'affaire Loubna Benaïssa.

L'inhumation

Le 6 mars 1997, la presse annonçait la découverte du corps d'un enfant, identifié comme celui de Loubna Benaïssa (3), une petite fille d'origine marocaine, disparue à Bruxelles en 1992. Ses funérailles organisées quelques jours plus tard à la Grande mosquée de Bruxelles puis le rapatriement de son corps au Maroc, ont crûment mis en lumière une question déjà présente dans la communauté musulmane: en cette fin de siècle, inhumer ses morts selon les préceptes de l'islam restait pratiquement impossible dans notre pays.

Bientôt, ce problème, comme d'autres questions posées par la communauté musulmane en Belgique allaient devenir de vraies questions publiques. Il faut rappeler que le terrain était propice pour

que s'exprime une prise de conscience plus concrète de l'existence au sein de la société belge d'une communauté issue de l'immigration. Quelques mois avant la découverte de Loubna, la marche blanche avait soudé les familles d'enfants disparus - dont la famille Benaïssa - avec la société belge. Ce sentiment collectif d'empathie fut relayé au plus haut niveau suite à l'entrevue des familles avec le premier ministre Dehaene.

Parmi les questions soulevées, celles de l'inhumation a pris au cours du temps une place importante. Car un souhait est de plus en plus souvent exprimé par les musulmans: pouvoir être enterrés conformément à leur conviction philosophique, dans un pays qui les a accueillis pour travailler; un pays où très souvent ils sont nés et ont grandi. Alors que la question de l'inhumation des personnes d'origine musulmane commençait à être discutée au parlement fédéral, à Namur aussi les choses se mettaient à bouger, principalement à l'instigation des musulmans eux-mêmes. Relayant la demande prégnante de la communauté musulmane, des associations albanaises, marocaines et turques sont venues interpeler régulièrement le CSCIN pour que soient étudiées les possibilités d'une inhumation adaptée à la confession musulmane.

En janvier 1997, le CSCIN décida de constituer un groupe de travail. Il en sortit un premier constat: ni à Namur, ni à Andenne, ni à Sambreville - là où se trouvent en plus grande proportion les communautés musulmanes - ni ailleurs en province de Namur, il n'existait à ce moment de lieu d'inhumation adapté.

Le groupe de travail ne s'est pas arrêté à ce constat. Il a poussé plus loin son investigation et s'est donné pour tâche de faire le point sur les principes religieux régissant l'inhumation des personnes musulmanes et de mieux comprendre les démarches à effectuer pour que soit rendue possible la création de parcelles.

L'idée était d'abord d'arriver à un consensus sur la question entre responsables des

(3) L'histoire de l'inhumation des personnes de confession musulmane en Belgique a commencé bien avant que n'éclate l'affaire "Loubna". Le premier carré musulman date de 1969 est celui du cimetière liégeois de Robermont.

(4) On peut expliquer la configuration très différente prise par la manière avec laquelle certaines communes belges ont traité le sujet. Du fait d'une certaine imprécision du prescrit légal en la matière, les textes pouvaient être lus avec des interprétations fort divergentes, pouvant aboutir, soit à la possibilité de réserver des espaces spécifiques dans les cimetières, soit au contraire à une impossibilité, eut égard au principe de l'égalité des individus devant la loi. Selon l'angle de lecture des règlements, certaines communes ont réussi assez rapidement à produire des avancées, d'autres ont pris une peu plus de temps.

(5) L'expérience d'Andenne a démontré la faisabilité d'engager de pareilles initiatives, rencontrant les normes principales du rite funéraire musulman. Et cela en toute légalité si l'on veut bien s'appuyer sur une circulaire ministérielle (Moniteur belge du 10 février 2000). Celle-ci rappelle qu'un des principes fondamentaux qui caractérise les cimetières est leur caractère neutre, interdisant une distinction ou une discrimination en raison de la religion ou du culte, (...). A celui-ci s'ajoutent les principes d'égalité et de liberté d'opinion qui ont pour effet que chrétiens, juifs, musulmans, laïques et autres peuvent et doivent être inhumés dans le cimetière communal. Ce principe d'accès égal pour tous doit être garanti. Il y est en outre énoncé la compatibilité de ces principes avec l'aménagement de parcelles distinctes, moyennant certaines conditions.

En 2000, de son côté, la Ville de Sambreville signale à son tour son intention d'ouvrir un dossier. Celui-ci aboutira en février 2004 par l'inauguration d'une extension dans le cimetière de Moignelée.

administrations communales et associations culturelles islamiques.

Ainsi une première réunion est organisée par le CSCIN, le 12 mars 1997, avec autour de la table: les représentants des associations culturelles musulmanes de Namur (Centre islamique marocain, de l'Association culturelle albanaise et Centre islamique turc), des représentants des Villes d'Andenne et de Namur. Dès le départ, les principaux acteurs locaux sont là. Afin d'apporter un éclairage sur les principes juridiques régissant la conception et la gestion des cimetières et les principes religieux auxquels est soumise l'inhumation des musulmans, le groupe veille à s'entourer de personnes compétentes de l'Organe chef de culte (prédécesseur de l'Exécutif des musulmans de Belgique) et du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Avant de développer l'évolution du dossier «inhumation» sur l'entité de Namur, nous ferons un petit tour par deux autres communes : Andenne et Sambreville. Chacune de ces villes a concrétisé le dossier, à sa manière et selon un agenda particulier (4) .

Andenne fut à cet égard une commune pionnière en province de Namur (5). En décembre 1996, le Collège échevinal d'Andenne avait déjà évoqué la possibilité de créer un espace réservé. Après instruction du dossier, une décision positive fut prise; un site fut choisi: le cimetière dit «de la Triche», rue des Echavées. les travaux sont entrepris et terminés en décembre 1999. La Ville D'Andenne peut assez rapidement inaugurer le nouvel espace de 40 concessions adaptées.

Mais revenons au groupe de travail et surtout aux résultats qui en sont sortis concernant le territoire namurois dès

1997. Un accord unanime fut trouvé sur la nécessité de créer un espace adapté au sein d'un cimetière communal de Namur. La création de cet espace est du ressort du pouvoir communal qui pourrait prévoir des dispositions comme l'orientation des tombes vers La Mecque, la délimitation de cet espace par une allée (et donc pas par un mur, une haie, des sapins, ...) et le type d'emplacement (des tombes ordinaires ou des concessions privées). Les tombes situées dans cet espace devraient cependant répondre aux conditions générales des règlements communaux sur les cimetières en ce qui concerne l'entretien général des tombes et les monuments funéraires.

La proposition d'organisation générale avancée stipule que toute personne se déclarant musulmane et désirant être inhumée selon les conditions islamiques doit pouvoir être inhumée dans l'espace prévu à cet effet. Cette personne peut remplir un formulaire exprimant le désir d'être inhumée dans l'espace adapté mais aucun système d'autorisation préalable ne peut être instauré. Seule, l'autorité communale est compétente et responsable pour tout le cimetière, y compris dans l'espace adapté et ce, notamment, en ce qui concerne le respect du règlement d'ordre intérieur.

On le voit, la dynamique originale de ce groupe partant d'une préoccupation des communautés a permis de porter celle-ci vers les instances communales, d'établir des liens entre elles et les échevinats ou les administrations, d'établir des notes de travail, des articles, sur les aspects conceptuels de la mort, du deuil, du rite musulman. Le CSCIN et les associations participantes ont donc joué pleinement un rôle de conseil dans un domaine dont le caractère public a été réaffirmé:

c'est bien à la Commune qu'incombent la charge de l'acquisition de la parcelle, de son aménagement et de sa gestion.

Or, à Namur, il s'avère que les cimetières communaux sont proches de la saturation. En créer de nouveaux n'est pas à l'ordre du jour, mais il serait possible de réaffecter certaines parties de cimetières existants. Se pose alors la question suivante: la pratique permet-elle ou non d'utiliser dans les parcelles adaptées de la terre de remploi? Les avis et opinions ont été récoltés auprès des représentants des communautés d'une part et d'autre part auprès de spécialistes ou de théologiens (6).

Il ressort de ces contacts effectués fin 2003 - début 2004 que cette réutilisation est possible moyennant certaines conditions. Les responsables de la communauté musulmane à Namur se rallient à ces avis.

Enfin, le 20 octobre 2004, l'échevine de la population de la Ville de Namur, Mme Renier, convia les représentants des communautés (marocaine, turque et albanaise) à une visite sur le site choisi par la Ville: une partie du grand cimetière de Namur, situé à Belgrade. En juin 2005, la presse annonça: « les musulmans de Namur pourront bientôt disposer d'un endroit pour les inhumations... » sur une parcelle prévue pour 160 emplacements adultes et 20 enfants.

Cette dynamique collective - encadrée par le C.A.I. - met en jeu l'ensemble des acteurs associatifs de la communauté musulmane de Namur et les responsables publics locaux et va continuer à traverser, comme on le lira maintenant, les autres sujets liés à l'Islam.

Aïd

En mémoire du Sacrifice d'Abraham, le père des monothéistes, les musulmans célèbrent la "fête du sacrifice" - Aïd al Adha - la seconde grande fête du calendrier musulman, marquée par le sacrifice

d'animaux. Comme d'autres célébrations en islam, le sacrifice de l'Aïd marque aussi une activité culturelle intense. Elles permet les rencontres en famille, l'invitation des voisins...

Nous laisserons de côté, dans le cadre de ce dossier, la dimension culturelle importante de la fête de l'Aïd. En effet la question, telle qu'elle est posée publiquement depuis longtemps, est plutôt abordée sous l'angle de l'abattage rituel lui-même et de ses conséquences, notamment la collecte des déchets.

Dans les lignes qui suivent, nous envisagerons particulièrement comment cette problématique a été traitée au niveau de la Ville de Namur.

Chaque année depuis le milieu des années 90, la Ville de Namur était sollicitée par un responsable d'une des communautés musulmanes de Namur pour qu'une solution soit mise en place afin de récolter les carcasses des animaux abattus: par exemple mise à disposition



des familles de sacs ou de conteneurs. La demande recouvrait aussi une autre préoccupation: celle de pouvoir disposer d'un lieu d'abattage temporaire durant la fête. Ainsi la pratique du sacrifice pourrait être assurée légalement par les familles. Ces demandes restèrent lettres mortes.

La situation semblait devoir rester défavorable pour les communautés auprès desquelles la Ville justifia finalement son attitude de refus principalement pour les motifs suivants: l'absence d'espace corres-

(6) Le Centre islamique à Bruxelles, la Grande mosquée de Bruxelles, la Fondation religieuse turque, Mr Kadri AGHA, anthropologue des religions qui a lui-même questionné Mr Mohamed Gibril, Docteur en droit musulman, Professeur à l'Université de Nanterre, L'Exécutif des Musulmans de Belgique (Mr Karim Geirnaert), le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Mme Monique Reynaert).

notre pratique

pendant aux normes édictées par l'Etat fédéral pour un abattoir temporaire et les frais conséquents que ces demandes occasionneraient à charge de la Commune, à des fins essentiellement temporaire.

Pour faire avancer le dossier, deux axes se devaient d'être travaillés. Le premier axe concernait la manière pour la communauté musulmane de faire «remonter» ses préoccupations. Ainsi la démarche des communautés musulmanes gagnerait si elle était collectivisée c'est à dire réfléchie puis portée vers les autorités dans un mouvement rassemblant l'ensemble des responsables de la communauté musulmane, afin de lui donner poids et crédibilité. Le C.A.I. va alors proposer aux communautés musulmanes de travailler de manière plus conjointe.

Commença alors un travail de consultation à travers un «tour des associations» culturelles et culturelles namuroises. Le document qui synthétisa la démarche fit ressortir un ensemble de préoccupations, au nombre desquelles figurent les questions liées à l'islam. Celles-ci étant exprimées par l'ensemble des composantes de la communauté et resituées dans un contexte plus global, contribueront par la suite à incarner, aux yeux des responsables politiques et administratifs locaux, l'image des musulmans de Namur.

Le second axe concernait la nécessité d'un travail de documentation, afin de mieux connaître dans sa complexité le sujet principal du moment - l'Aïd - et de pouvoir argumenter les demandes formulées.

Pour débroussailler le dossier «abat-tage/ fête de l'Aïd», des contacts furent entrepris tous azimuts. Ils mettront en évidence deux éléments importants. Premièrement, il apparaît que certaines

villes ont déjà engrangé une connaissance du sujet. C'est le cas de la Ville de La Louvière qui a déjà envisagé des pistes pour traiter l'abattage rituel. Ces pistes ont mis en évidence une série de difficultés.

Ainsi en matière d'évacuation et d'élimination des déchets (carcasses, viscères, peaux des animaux abattus), le coût d'une opération qui respecte les consignes de la Région wallonne peut s'avérer élevé. A l'époque, La Louvière a estimé ce coût à 1 million de F.B. (25.000 euros).

Ces investigations révélèrent aussi que la complexité du dossier est aussi d'ordre institutionnelle car celui-ci concerne plusieurs niveaux de pouvoir.

En premier lieu le niveau fédéral est compétent pour l'agrément des abattoirs et le bien être des animaux - via le ministère des affaires sociales et de la santé publique. Le niveau régional gère la question de l'évacuation et de l'élimination des déchets. Le niveau communal enfin doit être considéré comme maître d'œuvre et organisateur d'un éventuel dispositif au niveau local.

Et à ce moment - on est mi novembre 2001 - le Fédéral semble vouloir faire avancer les choses. Le cabinet de la Ministre de la santé publique, Mme Alvoet à l'époque, adresse une circulaire à propos de la possibilité d'agrément des abattoirs temporaires selon une marche à suivre. Elément fondamental: cette circulaire précise que dans ce cas d'espèce, le demandeur doit être la communauté musulmane elle-même. A charge aux communes ainsi qu'aux communautés musulmanes d'établir un dialogue autour de l'organisation éventuelle de pareil événement.

La conjoncture semble donc propice



Aïd 2005 - Namur

pour faire atterrir, dans un groupe de travail conjoint avec la Ville de Namur, la démarche collective enclenchée par le CAI avec les associations.

Mais plusieurs écueils vont ralentir les démarches entreprises afin d'organiser la fête pour l'année 2002. Le plus important fut la difficulté de réunir des indications concrètes sur l'ampleur de la fête, soit le nombre de bêtes à abattre selon les habitudes des familles et en conséquence la quantité et le type de déchets à éliminer. Or la connaissance de ces données est fondamentale. Si l'on parvenait à démontrer l'ampleur de la pratique rituelle et en conséquence l'insuffisance de la capacité des abattoirs agréés existants, une solution technique adéquate se devrait d'être trouvée. En outre, de telles estimations seraient indispensables pour budgétiser le coût de l'opération à mettre en œuvre par la Ville.

Un certain flou quant à l'identification du service compétent pour cette mise en œuvre, de même qu'un délais trop serré, ne permettront pas d'introduire dans les temps la demande d'abattoir temporaire pour la fête de l'Aïd de 2002. La communauté devra attendre encore presque trois ans pour jouir d'un lieu d'abattage temporaire, comme développé plus loin dans ces lignes.

Entre temps, le volet «élimination des déchets» quant à lui fera l'objet d'une première expérience de mise en œuvre lors de la fête de 2002. Pour la collecte des déchets, la Ville de Namur via son échevinat de l'environnement, mit des conteneurs à disposition.

Afin de populariser l'initiative organisée sur un site communal, une conférence de presse fut organisée en étroite collaboration entre l'échevinat de l'environnement, les responsables de la communauté musulmane, l'Exécutif des musulmans, le C.A.I. et des experts externes (7).

Cette solution de conteneurs pour la collecte sélective des déchets sera maintenue dans les années suivantes, jusqu'en 2004.

Cette fois, la Ville de Namur a étoffé sa proposition par une première ébauche de solution à la demande récurrente des communautés en matière d'abattage. Du 1er au 3 février 2004, un transport des animaux approprié aux conditions imposées par la pratique du sacrifice fut organisé vers l'abattoir de Ciney, à 30 km de Namur.

Tous les partenaires dans le dossier furent unanimes pour estimer que la solution était loin d'être idéale. Ainsi, l'éloignement du site de Ciney par rapport à une communauté centrée sur le namurois, de même qu'une information tardive et les problèmes liés au transport seraient les causes principales du succès très relatif de cette expérience. Seuls 59 moutons furent sacrifiés à Ciney. Malgré cela, les communautés soulignèrent que pour la première fois le dispositif avait permis aux gens de ne plus opérer dans la clandestinité (8).

En 2005, le Collège échevinal décida de prendre une initiative nouvelle en louant - à titre expérimental - une unité adaptée à l'abattage, conforme aux normes européennes et agréée provisoirement pour la fête, fixée au 20 ou 21 janvier 2005 (9).

Un pari était lancé: atteindre les 200 ovins à sacrifier ! La communauté musulmane namuroise était consciente que chaque mouton allait compter. Les responsables se sont attelés à sensibiliser le public concerné. Certains, parmi les plus réticents, souhaitent en effet poursuivre le sacrifice à domicile, malgré les pénalités encourues: 500 euros minimum.

L'objectif fut atteint. Forte de ce succès obtenu grâce à la mobilisation et à l'implication personnelle des responsables de la communauté, la Ville de Namur pouvait envisager de reconduire l'expérience en 2006. Pourtant, l'idée d'acquiescer définitivement l'abattoir mobile reste aujourd'hui encore un souhait. Compte-tenu de l'évolution de la technologie, les autorités de la Ville préfèrent attendre encore un peu avant d'envisager l'achat.

(7) A Sambreville, le service population est habitué à délivrer les autorisations d'abattage. Lors de la fête de 2002, Le service éco-conseil de la Ville innove aussi en installant un lieu de collecte sélective. L'information est livrée aux intéressés par des personnes perçues par les fonctionnaires communaux comme représentants de la population musulmane. Celles-ci répercuteront aussi l'information à l'occasion de la prière du vendredi à la mosquée de Farciennes, fréquentées par la communauté marocaine de Sambreville.

(8) A défaut de chiffres précis sur le nombre de bêtes, le nombre de familles susceptibles d'abattre un animal, la Ville de Namur estime que pas moins de 300 ovins sont sacrifiés rituellement sur son territoire.

(9) Une conférence de presse amena le public à visiter les infrastructures, ouvertes spécialement le dimanche 12 décembre 2004, soit plus d'un mois avant la fête.

La couverture presse destinée à convaincre les familles concernées aura eu un impact beaucoup plus large. En effet, elle suscita un véritable engouement auprès d'autres villes belges. Bien plus: l'équivalent français de l'Exécutif des musulmans de Belgique dépêcha des représentants pour voir l'expérience namuroise, répercutée comme une première en Europe.

notre pratique

Lieux de culte

Accueillantes envers le public, les associations qui s'impliquent dans l'aménagement de lieux de culte musulman depuis de nombreuses années, n'en restent pas moins discrètes, ne désirant pas s'afficher trop ostensiblement dans une société où l'incompréhension, la condescendance ou même l'hostilité d'une partie de la classe politique et de l'opinion publique «autochtone» ne semblent pas prêts de disparaître.

Actuellement, les lieux de culte existants restent aménagés dans des bâtiments dont l'apparence extérieure ne laisse en rien deviner la destination. Cependant au sein de la communauté, l'envie ne manque pas d'être enfin visible, sans volonté ostentatoire. La volonté existe parfois de construire de véritables mosquées incluant des volumes et éléments dont l'architecture incarne une spiritualité et traduise aussi l'implantation d'une communauté spécifique.

Ce fut le cas du projet du Centre culturel turc et musulman de Namur. Obligée, en 1992, de quitter les locaux communaux qui l'hébergeaient au centre-ville, rue de l'Etoile, l'association turque acheta les locaux qu'elle occupe toujours actuellement, rue Denis-George Bayard. Dès le départ elle comptait y construire une mosquée financée sur ses propres fonds.

En 1997, l'association introduisit donc une demande de permis de bâtir pour la transformation des locaux actuels de la Rue Denis-Georges Bayard. Une coupole et un minaret... Voici une source d'inquiétude pour les riverains qui craignent notamment les problèmes de parking et l'affluence les jours de prière. Après enquête publique, refus et recours introduits successivement par les parties, le ministre de l'aménagement du territoire de l'époque, Michel Lebrun, signera l'annulation d'un avis favorable rendu par la Députation permanente, arguant d'une longue liste de considérations. Les unes donnant voies aux réclamations des riverains quant aux modifications à craindre dans les habitudes de vie dans le quartier (parcage, intimité, nuisances sonores, quartier «ghetto»). Les autres étant du ressort urbanistique (localisation jugée peu judicieuse, questionnement quant à la place occupée par le minaret). Fallait-il interpréter, comme le fera le Centre turc, que les considérations urbanistiques masquaient une volonté «politique»?

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme qui, à la demande du CSCIN, a étudié toutes les décisions prises dans ce dossier conclut «qu'à suivre ces motifs, l'édification d'une mosquée ne pourrait être autorisée dans aucune zone d'habitation à Namur, voire en Wallonie, et les édifices de type "oriental" seraient incompatibles avec l'architecture des villes wallonnes! Nous comprenons bien la réaction du demandeur qui s'interroge sur la pertinence de tels arguments...».

Et de signaler que si l'on pouvait démontrer le caractère arbitraire, le Conseil d'Etat pourrait annuler la décision. La perspective de cet ultime recours au Conseil d'Etat va cependant laisser la place à une autre démarche, proposée par le CSCIN: une médiation entre la Ville de Namur et l'association turque. Il apparaissait en effet que seules des négociations avec les autorités communales portant sur le lieu et les conditions urbanistiques de l'implantation d'une mosquée turque à Namur pourraient dégager une solution donnant satisfaction même partielle à cette communauté, dont par ailleurs tout le monde reconnaissait le droit de disposer d'un lieu de culte.

Finalement, le permis d'urbanisme pour l'extension des bâtiments fut acquis le 18 mai 2004 et les travaux débutèrent un an plus tard, le 20 mai 2005.



Le 26 janvier 2002, le Centre culturel des Turcs de Namur emmena une quarantaine de personnes de la communauté avec des travailleurs du CAI à l'inauguration de la mosquée Yunus Emre Camii à Genk. Chez nous, il se passera sans doute encore du temps avant que l'on puisse imaginer une architecture particulière de type oriental pour une mosquée. C'est vraisemblablement dans leur forme actuelle que certains lieux de culte namurois recevront bientôt leur reconnaissance officielle par les autorités de la Région wallonne. (voir "orientations")..

Sensibilisation

Comme décrit au début de ce numéro, la population musulmane d'origine étrangère à Namur a très tôt souhaité exprimer, faire connaître ses valeurs, les spécificités liées à sa religion et les pratiques culturelles qui y sont liées. De leur côté, les institutions locales ayant à faire avec le public d'origine étrangère ont tout autant marqué leur intérêt pour ces sujets.

En 1995, le CSCIN, s'est engagé dans une démarche de formation avec un CEFA (centre de formation en alternance), des assistantes sociales, des animatrices de régie de quartier, des psychologues de PMS... Tous se sont retrouvés autour de la problématique des jeunes d'origine étrangère. Avec ces institutions actives au niveau local, la première phase de la formation a consisté en une rencontre avec des responsables d'associations culturelles et/ou religieuses locales, turques, maghrébines et albanaises. L'objectif principal était de créer des liens entre les participants professionnels et des interlocuteurs potentiels susceptibles de se mobiliser si un problème survenait avec des jeunes de ces communautés.

Suite à ces rencontres, les participants ont été sensibilisés à l'importance de la dimension religieuse présente dans ces communautés. Ils ont pris conscience d'une relative méconnaissance des grands principes de la religion musulmane et de son organisation institutionnelle.

La seconde phase de la formation a donc consisté en l'approche des grands principes de l'islam et de ses institutions en Belgique. Ce fut la découverte d'une communauté que, paradoxalement, les participants pensaient connaître. La connaissance de l'autre et la modification de la relation que l'on entretient avec lui a fait l'objet de la formation. Celle-ci a débouché sur un questionnement dépassant de loin la question de l'interculturel et a provoqué une prise de conscience de la complexité

des enjeux et des paramètres (économiques, sociaux et culturels) présents dans la relation interculturelle.

D'autres actions de ce type ont encore été réalisées depuis. Mais un processus long de formation n'est pas toujours aisé à mettre en place. Des actions de sensibilisation plus ponctuelles ont été suscitées par le C.A.I. afin de toucher un plus grand nombre de personnes.

Ainsi en le 17 juin 1998, des visites guidées «A la découverte de l'islam» furent organisées dans les trois centres de culte musulman de Namur, grâce à la mobilisation de tous leurs responsables (10).

(10) «On parle parfois des communautés immigrées à Namur sans les connaître vraiment. Ce jour là j'ai découvert des gens accueillants et les activités d'une communauté que je ne savais pas si nombreuse dans la région. Par l'intermédiaire du C.A.I., le contact s'est établi très rapidement avec le responsable du centre albanais. C'était un "plus" bien appréciable qui nous a mis directement à l'aise. Je n'ai qu'un regret, celui de ne pas avoir pu rendre visite aux deux autres centres».

Une travailleuse de la Coordination sida assuétu- des suite à la visite guidée dans les centres culturels et cultuels de 1998.

Le thème de l'islam est également au programme de formations organisées par le C.A.I. Ce fut le cas par exemple lors de formations destinées au personnel du Forem en 2001 - 2002.

Plus récemment, dès 2006, la formule des «Echanges de midi autour de l'interculturel» a poursuivi le travail de sensibilisation. Trois modules ont été consacrés



Echanges de midi - 2006

à des sujets touchant les cultes : la vie et la santé dans les cultes, la mort à travers les cultes et les fêtes dans l'islam. Tenus sur le temps de midi autour d'une collation, ces échanges permettent à des intervenants sociaux de dialoguer et de partager leurs pratiques dans une ambiance conviviale en articulation avec des éléments théoriques apportés par des personnes ressources de haute qualité.



Propos recueillis auprès des responsables
d'associations à Namur et Andenne en 2005

11

M. Abdellâh Sabbani

Président du Centre culturel de Namur
(couramment appelé « Centre marocain
de Namur »)

La création vers 1984 - 1985 du Centre culturel de Namur a répondu à un besoin des immigrés marocains qui souhaitaient ne pas rester dispersés et se rencontrer notamment autour d'un lieu de prière. Le premier local, rue Asty Moulin, devenant exigu vu la fréquentation croissante, la communauté a acheté le local actuel, rue Marie-Henriette.

Avoir un lieu de prière et disposer d'un imam était notre première préoccupation. Mais par rapport à la population plus jeune, il est apparu le besoin d'un apprentissage de la langue et de la culture arabe et des aspects liés à la religion. Ces cours ont commencé vers 1995. Une école de devoirs a aussi vu le jour.

A partir des années 1990, les gens se sont rendu compte petit à petit qu'ils vivaient en Belgique, dans une société avec laquelle il fallait compter.

C'est vrai, nous avions peu de contacts avec l'extérieur, mais déjà à cette époque, des membres assuraient un accompagnement des personnes vers les services de la Ville. De là sont nés nos premiers contacts avec les administrations et avec les pouvoirs publics.

La question de l'inhumation est exemplative à ce sujet. Si la plupart des gens ont une assurance rapatriement de la dépouille en cas de décès, ce n'est quand même pas le cas pour tout le monde. Sans oublier qu'il y a aussi les musulmans qui ne sont pas d'origine étrangère. Où doivent-ils aller à leur mort? Pour toute ces personnes se posait le problème d'être inhumées conformément à leur confession. Il fallait demander un lieu approprié. Le dossier, élaboré avec le

CSCIN auprès de la Ville de Namur il y a longtemps déjà, est maintenant en passe de se réaliser. Il était temps car les mentalités changent et nous sommes de plus en plus confrontés à des situations nouvelles. Ainsi, certaines personnes préférèrent rester ici après leur décès, parce qu'elles n'ont plus réellement de famille au Maroc. D'autres souhaitent pouvoir aisément se recueillir et fleurir les tombes de leurs défunts. Ce n'est plus possible en cas de rapatriement. En outre, 90 % des personnes qui fréquentent notre centre sont maintenant belges. Elles considèrent avoir le droit comme les autres d'être enterrées ici dans le respect de leur conviction.

La question de la fête du Sacrifice a aussi fortement été prise en compte ces dernières années. Dans notre cas, les gens satisfaisaient à la pratique religieuse et culturelle du sacrifice dans des conditions intenable, car hors de la légalité. Sans parler de l'élimination des déchets et des doutes éventuels sur l'état sanitaire des animaux, source de difficulté ou de risque. Il fallait une solution. Ne pas en proposer signifiait simplement pour les gens l'impossibilité de pratiquer leur religion. La solution ne pouvait être trouvée qu'en accord avec ceux qui nous gouvernent. Et les pouvoirs publics ont bougé en proposant de mettre en place des solutions progressives (nдр: développées ailleurs dans ce document). Une forte demande exprimée publiquement par la communauté musulmane a permis de faire bouger les choses. Petit à petit, les pouvoirs publics ont pris conscience d'une autre réalité au sein de la société belge. La communauté devient visible et ses demandes trouvent une légitimité.

Mais tout n'est pas gagné. C'est encore la peur de l'islam qui domine le sentiment chez quelques membres de la

Centre culturel marocain de
Namur
Rue Marie-Henriette 9
5000 Namur

société. Pour preuve, La fête du Sacrifice – comme d'ailleurs celles qui entourent le Ramadan – par l'effervescence qu'elles entretiennent autour de notre centre et d'autres, provoquent parfois des réactions hostiles de quelques personnes. En cause une mauvaise image de notre religion, relayée par les média et l'actualité internationale. La connaissance de la religion musulmane et de sa réalité dans le contexte belge devrait être expliquée correctement à la société. Pourquoi tous les centres culturels musulmans en province de Namur ne pourraient-ils pas avec l'aide des pouvoirs publics réaliser un journal pour le grand public afin de sensibiliser la population aux réalités de l'islam aujourd'hui en Belgique ?

La méfiance dans la société nous la rencontrons aussi dans l'incompréhension des institutions administratives: combien de difficultés ne rencontrons-nous pas pour entrer en contact avec les membres de notre communauté dans les prisons, les IPPJ (Instituts publics de protection de la jeunesse) ou les centres d'accueil pour réfugiés, notamment à l'occasion des fêtes qui sont pour nous des moments de partage et d'attention aux autres!

Enfin, un petit mot aussi sur les mosquées. Depuis 1974, le culte musulman est reconnu en Belgique. Or à ce jour, aucun lieu de culte à Namur ne bénéficie d'une telle reconnaissance officielle. C'est aussi une responsabilité des gens, à la base, de faire pression pour que des lieux comme les nôtres aient une existence officielle. Idéalement, c'est peut-être le point de départ pour une véritable application des règles concernant les cultes... et la légitimité du contrôle de ceux-ci.

MM Musa Mulaj et Garip Imeri

Responsables du centre culturel albanais de Namur

Musa Mulaj

Quand j'ai été engagé à Namur - comme professeur de religion islamique - il y avait déjà une mosquée. C'était une maison située rue de l'Etoile. Elle servait pour tous: les Marocains, les Turcs et les Albanais. A cette époque cependant on comptait beaucoup d'Albanais et de Turcs mais peu de Marocains. En 1995, la Ville a repris son bâtiment. Les Turcs ont alors acheté une maison derrière la gare. Pour nous, et les nouveaux arrivants, principalement du Kosovo à l'époque, il était difficile de participer aux prières dans un lieu où l'on ne parlait pas en albanais. Une année, pour nous réunir au moment du Ramadan, nous avons loué la maison d'un Albanais. Nous avons ensuite décidé d'acheter une propriété, rue Courtenay. Au premier étage, il y a une mosquée. Elle est ouverte à tous, mais le vendredi, on y prêche en albanais pour que les gens comprennent mieux le Coran dans leur propre langue. Nous accueillons des Albanais de Namur, mais aussi de Huy, Liège ou Wavre.

Musa Mulaj

La première demande concernant le culte, je m'en souviens, c'était en 1979, quand j'étais à Bruxelles. C'était pour les cimetières. Nous avons fait le tour des communes pour trouver une solution. Seule la Commune de Farciennes (ndr : commune de la Basse-Sambre proche de l'agglomération de Charleroi) a accepté de créer une parcelle pour 250 personnes.

Garip Imeri

Pour certains Albanais, le rapatriement après décès est très difficile, malgré les assurances. Il faut attendre deux à trois semaines avant d'obtenir les autorisations de rapatriement. Et puis il y a les difficultés liées au statut, notamment celui de réfugié qui peut rendre infaisable un rapatriement. Je suis moi-même arrivé en 1969 comme réfugié politique. Nous venons

d'un pays qui est occupé: le Kosovo. Il y a aussi des Albanais au Montenegro. Pour les Albanais d'Albanie, c'est une autre histoire, mais les plus anciens d'entre eux étaient aussi des réfugiés, fuyant le régime communiste tout de suite après la guerre (47-50). C'est d'ailleurs grâce à eux qu'on a eu le cimetière à Farciennes... et la première mosquée à Bruxelles. Les Marocains et les Turcs peuvent être enterrés chez eux, nous c'est plus difficile.

Garip Imeri

La demande est aussi de la part des jeunes. mon fils ne voudrait pas m'enterrer là-bas, puisqu'il vit ici. Pour faire une visite là-bas sur ma tombe, il n'ira jamais.

Maintenant, il paraît que le dossier est presque prêt pour une parcelle à Belgrade. Nous avons été la visiter avec les autres associations et les autorités. Mais depuis le début mars (ndr: 2005) on attend. Nous, on annonce aux gens que cela va arriver et l'impatience gagne.

C'est vrai que d'autres dossiers menés par la Ville de Namur ont avancé: il y a eu l'abattoir, mais on ne peut pas se contenter de cela. Et dans ce dossier on veut mettre ensemble les trois communautés musulmanes en voulant globaliser les problèmes, mais on oublie nos différences.

Musa Mulaj

Comme pour tous les musulmans, la fête du Sacrifice est importante, mais nous la pratiquons différemment des Turcs et des Marocains. Nous venons d'un pays en guerre où on a besoin de tout. Nous préférons envoyer de l'argent, pour permettre à nos frères et à nos sœurs de

pratiquer le sacrifice sur place ou pour distribuer aux plus pauvres.

Garip Imeri

Je ne suis pas contre le sacrifice, mais pour nous, la communauté albanaise, on ne prévoit pas de tuer des moutons. Certains dans la communauté musulmane nous critiquent pour cela, mais c'est le geste qui est demandé.

On parle beaucoup de la fête du Sacrifice mais les autres problèmes on les laisse de côté: les problèmes de logement, les appartements insalubres loués pour 500 ou 600 euros. S'il y a des enfants malades de la tuberculose, c'est quoi? Il y a l'emploi... C'est la catastrophe. Il faudrait plus parler des problèmes qui concernent tout le monde. L'islam est dans le cœur, mais la demande de tous les jours est plus importante que de savoir si on peut de tuer un mouton.

Et puis, en Belgique il n'y pas que des musulmans parmi les communautés immigrées. La première chose, c'est s'intégrer ici et vivre bien. Tout le reste vient après. L'intégration, c'est la première chose. On doit plus parler d'intégration sociale, intégration culturelle. Moi je suis musulman mais d'origine albanaise. La culture c'est une chose, mais quand on dit islam, islam... on nous met à part, par peur. Les gens réagissent, la société aussi et voit... Ben Laden.

Musa Mulaj

Si on voit un musulman voler, on dira: c'est ça l'islam, voilà ce qu'est leur religion. Les gens parlent sans savoir. Il font l'amalgame.

14

Association El Fath
pour le culte islamique et la
culture arabe
rue de la Caserne, 2/28
5300 Seilles

**M'Hammed Baghat, Belkassem Bouda et
Faragi El Miliani**
Association El Fath - Andenne

Depuis les années 60 nous sommes arrivés ici à Andenne. Puis dans les années 70 ce fut le grand afflux car dans la vallée de la Meuse il y avait du travail. De leur côté, les autorités de la ville étaient accueillantes. C'est par une première personne qui s'est installée que petit à petit des familles ont rejoint l'endroit. La majorité d'entre nous vient de la ville de Taouriri, les autres de Nador. Il y a aussi quelques familles de Casablanca, de Tanger. Sans compter les autres nationalités: des Turcs, une famille algérienne très large.

Nous avons des traditions, un culte: les gens priaient à la maison. Mais pour les fêtes, les gens doivent se rencontrer, se retrouver or il n'y avait rien. Pour cela, en 77-78, le curé d'Andenne a mis à notre disposition un local à côté de l'église. Ce n'était pas grand et nous savions que la communauté allait grandir. Nous avons sollicité le Bourgmestre et grâce à lui nous avons pu occuper ce lieu, rue de la Caserne. Au delà des fêtes, c'est devenu un lieu de prière, de rencontre, d'enseignement de la langue arabe.

Nous accueillons ici pour la prière, des Tchétchènes, des Albanais, des Turcs d'Andenne, mais aussi de Huy. Parfois, l'espace n'est pas suffisant, surtout les jours de fête. Avec les travaux entrepris au rez-de-chaussée nous pourrions accueillir aussi les femmes pour la prière. Mais nous avançons petit à petit avec les fonds de la communauté, car la Commune qui nous a cédé le bâtiment pour un franc symbolique, ne nous finance en rien. Notre mosquée vit de dons à raison de 12 à 15 euros mensuels pour le paiement des charges. Si notre mosquée est reconnue un jour, les choses seront différentes.

Nous sommes ouverts à tous, mais notre situation un peu à l'écart ne favorise pas les visites. Les gens qui viennent jusqu'ici, c'est qu'ils veulent vraiment nous rencon-

trer. Notre souhait n'est pas réellement de vivre effacés, mais c'est peut-être mieux ainsi... pour le moment. Avec tout ce qui se passe dans le monde et ce qu'on voit dans les médias... On n'aime pas être montrés du doigt et nous sommes les premiers meurtris par ce qui se passe. Or nous n'avons rien à nous reprocher. Nous cherchons la paix, la cohabitation, la convivialité. Quand les gens comprendront qu'une belle mosquée apporte une richesse dans le patrimoine alors nous pourrions rêver d'une autre architecture et d'une localisation plus centrale dans la ville. En Hollande je suis passé près d'une véritable mosquée dans un cadre de verdure, un bâtiment surprenant. J'avais envie de m'arrêter pour l'admirer. Tant qu'un minaret sera considéré par les gens comme symbole de promotion pour une idéologie, nous nous satisferons de ce que nous avons. Il ne nous faut pas grand chose pour prier.

Sur d'autres sujets relatifs à notre culte, nos rapports avec les autorités sont aussi inspirés d'une volonté de bien vivre ensemble. Contrairement à d'autres communes, la Ville d'Andenne a compris nos besoins en ce qui concerne l'inhumation. Sans que nous ayons eu besoin de le demander, la Commune a pris les devants, sous l'impulsion de l'Exécutif des musulmans et a inauguré il y a quelques années la première parcelle adaptée dans un cimetière en province de Namur.

Sur un autre thème évoqué, celui de l'Aïd, nos relations avec la Commune sont aussi très simples. Elle nous laisse faire les démarches envers une société d'équarrissage qui met un conteneur à disposition, avec une aide de la Région wallonne. Elle n'intervient que pour nous indiquer l'endroit où placer le conteneur. Nous informons les familles par le bouche à oreilles et nous veillons à ce que le tri des déchets soit respecté. Ce qui importe pour les autorités, c'est que tout se passe bien et qu'il n'y ait pas de réclamation de la part de la population.

M. Azem Yldiz
Président du Centre culturel turc et musulman de Namur

C'est en 1963 que les premiers Turcs ont fait mouvement vers Namur. Si au début, cette communauté immigrante se limitait à trois familles, en 1971, plusieurs autres allaient suivre. Concentrée au début dans la rue Saint-Nicolas, cette communauté est aujourd'hui plus dispersée sur le territoire, mais dispose depuis 1976 d'une ASBL et d'un lieu de rassemblement situé initialement rue de l'Etoile: le Centre islamique des Turcs de Namur (renommé en 1999 en Centre culturel turc et musulman de Namur).

Au début, la rue de l'étoile était destinée à tous les musulmans de Namur.

Historiquement, les premiers étaient des Albanais de Turquie, puis sont venus les gens d'Anatolie centrale ou de villes comme Afyon, Kirsehir, Bursa, Yozgat, Istanbul. Dans les années 90, quand on a senti que la Ville allait reprendre les bâtiments que nous occupions rue de l'Etoile, depuis la création de l'ASBL, les responsables de l'époque ont décidé d'acheter un autre bâtiment.

Nous voulions quelque chose à nous pour ne pas être obligé de déménager tous les 5 ou 6 ans. Les autres communautés ont aussi préféré leur propre lieu. Il faut dire que vu la différence de langue il était difficile pour eux d'envisager un lieu commun, alors que notre imam, venu de Turquie fait son prêche dans notre langue.

A côté de la prière, notre principal souci était d'organiser des cours d'arabe pour les jeunes, mais aussi des cours de culture turque. Notre but dans ce lieu de rencontre n'était donc pas nécessairement d'encourager les jeunes à la prière car on sait que quand ils grandissent les

jeunes s'éloignent de toute façon de la pratique religieuse vécue parfois sous la contrainte des parents.

Quand on parle de la religion musulmane dans la société belge, ce qui a changé, c'est d'abord avec la fête du Sacrifice. Les gens avaient de grandes difficultés et ils vivaient avec la peur pendant la fête: on était toujours en fraude. Maintenant on est content d'avoir la place que nous avons eue en 2005.

Il faut aussi dire que ce dossier là comme d'autres ont pu bouger par l'intermédiaire du C.A.I. grâce aux membres de son Bureau. Mais c'était à notre demande. Je précise: pas celle du centre Turc mais bien des trois centres... en plus des communautés. Si les communautés ne veulent pas, le Centre, les responsables ne peuvent bouger tout seul. Et les communautés ce sont les gens, les fidèles qui continuaient à vivre avec la peur de se faire attraper, d'avoir des amendes. Ce sont eux qui ont poussé à demander qu'on crée quelque chose.

On aurait pu faire ces démarches plus tôt et je pense que les responsables politiques auraient été attentifs à nos demandes, mais il y avait quand même un manque de contact entre les musulmans et la Ville de Namur. Et puis il ne faut pas oublier qu'il y a eu les élections (de l'assemblée des musulmans de Belgique, en décembre 1998). Ce n'est pas nécessairement l'action des élus qui a pu faire quelque chose, mais il y avait une instance officielle. Il fallait que quelque chose bouge globalement pour que ça bouge aussi localement, à Namur. C'était plus officiel.

C'est là qu'en tant que centres musulmans avec le C.A.I. et les échevins ont pu arriver à un résultat.

Centre culturel turc et musulman de Namur
 Rue Denis Georges Bayar 13
 5000 Namur

16

Maintenant on ne peut pas dire que le fait qu'il y ait l'Exécutif ait pu régler tous les problèmes. C'est comme les cimetières, ça fait dix ans et c'est presque en vigueur cette année seulement! L'Exécutif était déjà là quand notre premier projet de construction d'une mosquée a été refusé. Maintenant c'est encore grâce à la mobilisation du C.A.I. que nous avons pu réfléchir, inviter et rencontrer les autorités chez nous, avec l'architecte, des responsables politiques afin d'introduire un autre projet adapté au niveau architectural.

C'est d'ailleurs une échevine de Namur qui a demandé via le C.A.I. que nous réouvrons un dossier dont le refus nous avait découragé.

Notre souhait pour l'avenir est d'aller vers des solutions à long terme, par rapport à l'Aïd et les cimetières notamment.



1 : Centre culturel albanais de Namur
2 : Centre culturel marocain de Namur
3 : Centre culturel turc et musulman de Namur

conclusions

Dans les années 70, l'islam était une «sécurité intérieure pour des travailleurs les immigrés musulmans, réduits à une simple force de travail dans un pays sans attache. L'islam leur conférait la dignité: ils n'étaient pas uniquement des ouvriers ou des salariés, mais des êtres humains trouvant là le remède à l'angoisse du déracinement. Depuis le début des années 90, l'expression islamique, auparavant très discrète, semble connaître une visibilité ascendante qui est fort contestée par une grande partie de la population» (11)

Les pages qui précèdent rendent compte de cette évolution générale à laquelle le contexte namurois n'a pas échappé. Le CSCIN - C.A.I. a vécu et continue à vivre cet avènement de l'islam dans la sphère publique avec les acteurs concernés: les communautés, les autorités politiques et administratives locales et les experts, juristes ou autres.

Dès le début, à travers la question de l'inhumation, le travail du CSCIN a été de mettre ensemble les responsables des communautés et de mener avec eux un travail collectif de réflexion, de proposition. Ce travail, dont on aura pu cerner les avancées et les difficultés a été riche d'enseignements.

En premier lieu, le terme de communauté musulmane utilisé au fil de ces pages, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, révèle à la fois la diversité de cette communauté mais aussi ce qui fait sa cohésion.

Diversité bien sûr, car la communauté musulmane est plurielle. Elle est organisée au plan local. Ainsi, la communauté marocaine de Namur et celle d'Andenne disposent-elle de leur propre lieu de rassemblement et de prière dans chacune de ces communes. C'est aussi une com-

munauté arrimée à une histoire plurielle de l'immigration. Ainsi, sur le territoire de Namur, les communautés turque, marocaine et albanaise gèrent chacune leur propre centre culturel et cultuel, lieu de rassemblement de personnes partageant une langue ou une communauté d'origine.

Cette diversité se traduit aussi dans les variations des pratiques liées au culte. Par exemple, la pratique du sacrifice représente un élément fédérateur au sein de la communauté marocaine et de la communauté turque alors qu'elle est peu présente dans la communauté albanaise de Namur. Ces derniers privilégient l'envoi au pays de dons en argent permettant aux familles d'y vivre dignement la fête (voir p. 13).

Tout cela ne doit pas délégitimer la demande principale qui transcende toute cette communauté: celle de bénéficier des conditions essentielles pour pouvoir prier et pratiquer selon ses convictions.

Deuxièmement, le travail collectif encouragé par le C.A.I. a permis aux responsables politiques concernés de connaître ses interlocuteurs et de mieux percevoir cette diversité. Même si la volonté des pouvoirs publics de limiter le nombre d'interlocuteurs pour des raisons d'efficacité est légitime, la force de l'action collective portée par les communautés a réussi une percée: convaincre les responsables politiques locaux de la nécessité de tenir compte du paysage associatif musulman dans toutes ses composantes.

Troisièmement, la mise en commun des acteurs a également éclairé la complexité des dossiers. Il est apparu que chacun détient des éléments spécifiques pour les faire avancer. Des théologiens et

(11) Extrait de l'éditorial du dossier «Etre musulman en Belgique et en Europe». Nouvelle tribune n°18, octobre 1998.

spécialistes de l'islam ont pu donner leur avis sur une question sur laquelle les communautés de base n'avaient pas d'opinion: la possibilité d'utiliser de la terre de réemploi dans les cimetières. Des juristes sont intervenus pour expliquer les éléments légaux et les principes de base sur lesquels s'appuyer pour cadrer la mise en œuvre de projets. Les autorités locales qui ont fait preuve d'ouverture, ont progressivement échafaudé des solutions tenant compte d'aspects techniques très complexes.

Ce processus, qui d'ailleurs se poursuit actuellement, le C.A.I. l'accompagne. Car il s'agit bien de cheminer avec les acteurs, c'est à dire d'apprendre avec eux. Mais cet apprentissage valorisant pour tous ne peut se concevoir sans la référence à des principes (dont celui de l'égalité des droits) et sans une attitude pédagogique.

L'attitude que le C.A.I. tente d'adopter tient au rôle que notre centre souhaite occuper dans la mise en lien décrite ici. En recherchant à mieux connaître chaque acteur, chaque partenaire et les apports spécifiques de chacun, nous avons été amenés à construire une connaissance toujours plus fine des enjeux. C'est là le sens de la recherche documentaire, entre autres par les nombreux contacts établis dans et hors de la région namuroise qui ont permis de mettre les enjeux en lumière, d'aider à les faire s'exprimer. Ainsi dans le processus, mettre en lien signifie autant faire se rencontrer les gens que connecter les points de vues, assembler les pièces d'un puzzle.

Un puzzle dans le quel existe un rapport de force. Il nous a fallu prendre conscience de ce rapport de force dans lequel les communautés musulmanes partent avec un certain «handicap». La mise en lien serait plutôt inefficace si elle se limitait à renseigner les protagonistes ou à «donner les bonnes adresses», chose finalement assez simple. Servir de courroie de transmission entre les communautés et les instances publiques ne serait pas plus judicieux. La médiation entreprise consiste plutôt à renforcer les associations dans la maîtrise collective des problématiques traitées. Et cette force devrait leur permettre de négocier dans une position plus égalitaire notamment avec les pouvoirs publics, garants de la mise en œuvre des lois et des règlements. La présence de responsables politiques convaincus dans les instances mêmes du centre pour l'intégration qu'est le C.A.I. a aussi permis de participer à une prise de conscience des pouvoirs publics locaux et de leurs administrations.

Sur le sujet de ce dossier - la reconnaissance des droits liés à la pratique du culte islamique - Il ressort que les actions conjuguées ont permis d'obtenir des avancées significatives en région namuroise. Des parcelles musulmanes ont été aménagées dans les cimetières d'Andenne et de Sambreville. Elles sont en train d'être aménagées à Namur. Gembloux va en faire de même.

La Ville de Namur avec son projet d'abattoir mobile qui permet, depuis 2005 à la communauté musulmane de son entité de fêter dans de bonnes conditions la fête de l'Aïd ne manquera certainement pas de donner des idées à d'autres communes.

Le Gouvernement wallon s'est doté d'outils législatifs pour la reconnaissance de mosquées et la communauté musulmane en province de Namur s'organise pour pouvoir introduire des demandes de reconnaissance de mosquées.

Le CIFOP (centre universitaire de formation permanente) en collaboration avec le C.A.I. a organisé une première formation pour les responsables des mosquées de Namur et d'Andenne.

Cependant, malgré ces avancées, il reste qu'il y a encore un long chemin à parcourir. Une bonne partie de la population n'a pas encore intégré que les initiatives prises ne sont pas que des «faveurs» faites à la communauté musulmane. Ainsi donc, une large sensibilisation s'impose. Le C.A.I. s'appuyant sur ses partenaires compte mener des actions à destinations des décideurs politiques, des intervenants sociaux et de la population dans son ensemble.

En effet, il est impératif et plus qu'urgent que les décideurs politiques communaux

et provinciaux intègrent dans leurs discours et leurs actions le fait que la religion musulmane est une religion officiellement reconnue en Belgique.

Cette reconnaissance va de pair avec une série de mesures d'accompagnement qui, hélas, ont pris du retard dans la mise en application.

Bien plus, cette reconnaissance, tout comme d'ailleurs, l'action du C.A.I. trouve son sens et son fondement dans le fait que les initiatives promues viennent répondre à un droit fondamental de la personne humaine tel que stipulé par exemple dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (12). C'est là une finalité du C.A.I. afin que la communauté musulmane en province de Namur jouisse pleinement de ses droits dans la pratique de sa religion.

Dans l'autre sens, la Communauté musulmane doit être sensibilisée sur ses obligations citoyennes, notamment en matière de procédures et de normes légales à suivre. Il est donc indispensable que la communauté ait la bonne information, à commencer par les responsables et les animateurs des mosquées. La maîtrise de l'information permettra de négocier et de dégager des compromis avec les responsables politiques et les administrations sur certains aspects liés à la pratique de la religion.

(12) Déclaration universelle des droits de l'Homme. Article 18
«Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »



Formation responsables de mosquées

20

**Reconnaissance et discrimination :
Présence de l'islam en Europe Occidentale
et en Amérique du Nord** Ural MANÇO
(dir.) Paris, L'Harmattan, collection **Compétences interculturelles**.
<http://www.irfam.org/>



Malgré l'existence de législations respectueuses des droits humains, pourquoi les musulmans ne jouissent-ils pas d'une liberté de culte sans entraves, à l'égal de celle qui est reconnue aux fidèles d'autres confessions ?

Telle est la question de départ de l'ouvrage qui fait le point sur la présence musulmane en Occident. Ces personnes diversement croyantes et pratiquantes réclament le droit de vivre leur religion dans la paix, la dignité et la légalité. Bien que très variable d'un cas à l'autre, le degré d'institutionnalisation du culte islamique n'atteint nulle part le niveau de la reconnaissance parfaite, sur un pied d'égalité avec les autres cultes, dans le respect des textes constitutionnels et des conventions internationales qui garantissent la liberté de conscience. Les identités musulmanes et les pratiques islamiques de demain en Europe et en Amérique seront sans doute déterminées par l'évolution de cette question.

Ce livre est l'oeuvre d'un réseau international de spécialistes coordonnés par l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (Belgique). L'ouvrage propose des éléments de compréhension institutionnelle et macrosociologique de la problématique dans huit pays. Dans une perspective comparative, chaque contribution nationale aborde les caractéristiques sociologiques de la population musulmane, l'état de la reconnaissance officielle du culte islamique et le bilan de l'intégration des musulmans. Le volume se clôture sur une analyse des mécanismes de production de l'islamophobie, puis sur une com-

paraison des acteurs et des facteurs de la reconnaissance, qui tente de dégager les causes du traitement différent réservé à ce culte et de formuler des recommandations politiques.

Musulmans et non-musulmans : les noeuds du dialogue . Fondation Roi Baudouin. Novembre 2006
Disponible sur <http://www.kbs-frb.be>



Bon nombre de discussions sur la cohabitation entre musulmans et non-musulmans donnent lieu à des prises de position polarisées, à un manque de compréhension réciproque et à des tensions croissantes. Pour-

tant, chacun est convaincu du fait que la confiance et le dialogue entre individus et entre communautés sont en effet vitaux pour une cohabitation harmonieuse. Dans ce contexte, une journée d'étude tenue le 8 novembre 2006 a voulu montrer qu'il est possible de mener un dialogue constructif sur des thèmes difficiles et parfois conflictuels.

La journée d'étude s'adressait principalement aux acteurs de terrain (francophones et néerlandophones) concernés par la cohabitation et le dialogue entre musulmans et non-musulmans et qui sont à la recherche de nouvelles manières de discuter sur des sujets difficiles

A l'occasion, la Fondation Roi Baudouin a publié un rapport de recherche réalisé par le Centre Interdisciplinaire d'Etudes de l'Islam dans le Monde Contemporain (CIS-MOC- UCL).

A travers des forums de discussion organisés entre musulmans et non musulmans, le rapport souligne les points de tension dans le dialogue entre ces groupes à l'école, par rapport aux médias, aux jeunes... Il indique aussi des pistes de solution afin de mener un dialogue constructif.



Centre d'action
interculturelle de la
province de Namur. C.A.I.
2, rue Docteur Haibe
5002 St-Servais
Tél. : 081 73 71 76
Fax : 081 73 04 41
info@cainamur.be

Avec le soutien de la
Région wallonne, cabinet
du Ministre de l'Action
sociale - du Fonds social
européen - de la Province
de Namur - des Villes de
Namur et de Sambreville.

Rédaction de ce n° :
Patrick Colignon
Ed. resp.: Benoîte Dessicy
C.A.I. - décembre 2006
Conception C.A.I.

N°entreprise: 429681789
D. légal: D/2006/8664/2